

Le conseil général de Meurthe-et-Moselle et le Trésor public coopèrent

by La Gazette - lundi, février 19, 2001

<https://www.correspondances.fr/le-conseil-general-de-meurthe-et-moselle-et-le-tresor-public-cooperent/>

Le conseil général de Meurthe-et-Moselle et la paierie départementale du Trésor public ont signé, le 5 février, une convention annuelle visant à faciliter les échanges d'informations. Les deux organismes traitent chaque année quelque 90 000 actes financiers.

La paierie départementale et la Difag autoriseront réciproquement la consultation des fichiers des fournisseurs et des tiers. L'échange d'informations sur les conditions d'exécution des commandes permettra d'optimiser les délais de paiement et de recouvrement. Des points semestriels entre les deux services, ainsi qu'un échange d'organigrammes faciliteront l'établissement des bilans annuels. Enfin, la coopération doit améliorer le traitement du suivi des contrats, marchés et conventions. Signée pour un an renouvelable, la convention s'inscrit dans une démarche de labellisation des procédures engagée dans plusieurs services.